

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE DE DSCHANG

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET
POLITIQUES



LES BANQUES ET LES ENTREPRISES EN DIFFICULTES

Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.).

Option : Droit Communautaire et Comparé CEMAC.

Présenté et soutenu publiquement par

MAGUEU KAMDEM Joëlle Débora
Maîtrise en Droit et Carrières Judiciaires.

Sous la direction de

Pr. KALIEU ELONGO YVETTE RACHEL

Agrégée des Facultés de Droit,
Maître de conférences et Vice doyen chargé de la
Scolarité et du suivi des étudiants à l'Université
de Dschang.

Année académique : 2004-2005

RÉSUMÉ

L'entreprise en difficultés est généralement celle qui connaît d'importants problèmes de trésorerie. A cet effet, le rôle du banquier devient indispensable à la restructuration financière de celle encore saine.

Nous nous sommes appesantis sur la relation banques, en fonctionnement normal, et entreprises en difficultés en raison du rôle prépondérant que jouent les banques et même les autres entreprises dans l'économie camerounaise.

Au terme de notre analyse, nous sommes arrivés à la conclusion selon laquelle le législateur OHADA a accordé un traitement particulier aux banquiers dans l'Acte Uniforme portant organisation des Procédures Collectives d'Apurement du Passif. Ceci est de nature à favoriser le financement en amont des entreprises et la restructuration de celles qui connaissent des difficultés. Cependant, plusieurs ajustements restent à faire, surtout en ce qui concerne la responsabilité du banquier. Le législateur uniforme ferait mieux de revoir certaines règles y afférentes qui, jusqu'ici constituent des entraves à l'octroi effectif des crédits bancaires.

Nous avons fait un certain nombre de suggestions parmi lesquelles la clarification des critères de responsabilité bancaire, la prise en compte de la légitimité du concours du banquier, la distinction selon que le banquier octroie le crédit à une entreprise en situation difficile purement économique ou juridique. Toutes ces suggestions prises en compte, pourraient améliorer le financement des entreprises et partant du développement économique.

ABSTRACT

An enterprise in a precarious situation is generally speaking, one with serious financial problems. Hence, a banker's intervention to restore the finances of those enterprises still running well becomes indispensable.

We harped on the relation between a good running bank and enterprise in a precarious situation because of the leading role of banks and even others enterprises in the Cameroon economy.

After analysing, we came to the conclusion that the law maker in OHADA gave special treatment to bankers in the reforms of the organisation of collective procedures of recovery. This may favour the early funding of enterprises and the restructuring of those in bad shape. However, reforms especially related to the liability of the bankers would be welcome. The African lawmaker had better repeal certain related legislations, which to this day remain the hindrance to bank funding.

We made certain suggestions among which are clarification of the criteria of bank liability, the admissibility of the risk bearing by bankers and distinction as to whether the bank is funding a company that is experiencing purely economic and legal difficulties. All these suggestions may improve the funding of companies and further economic development as a result.